

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 13 (1933)
Heft: 2

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles : partie suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chiffres, faits et nouvelles (suite)

PARTIE SUISSE

Conférence de M. Robert Jovet sur « Les restrictions à l'Importation ».

Sous les auspices de la Chambre de Commerce suisse en France, du Cercle Commercial suisse et de l'Association France-Suisse, M. Jovet, ancien premier Secrétaire de la Légation de Suisse à Paris, actuellement Secrétaire général de la Chambre de Commerce de Genève, a fait, le lundi 30 janvier 1933, une conférence sur « Les Restrictions à l'Importation. »

Cette manifestation avait été placée sous la présidence d'honneur de M. Dunant, ministre de Suisse en France, et fut effectivement présidée par M. Dobler, président de la Chambre de Commerce Suisse en France, et M. Brandt, vice-président de cette même Chambre de Commerce, qui, en sa qualité de Président de la Commission des Douanes du même organisme, rappela en quelques mots d'introduction la grande activité déployée par le conférencier dans les hautes fonctions qu'il occupe à la Chambre de Commerce de Genève et l'excellent souvenir que ses amis de Paris gardent des dix années pendant lesquelles il défendit avec succès les intérêts du commerce et de l'industrie suisses en France, alors que, premier secrétaire à la Légation de Suisse à Paris, il était chargé des affaires commerciales.

C'est donc avec une grande compétence que M. Jovet a traité une question économique particulièrement à l'ordre du jour devant un auditoire nombreux où l'on remarquait différentes personnalités du monde politique français, tels M. Honnorat, sénateur des Basses-Alpes, ancien ministre et président de l'Association « France-Suisse », M. Eccard, sénateur du Bas-Rhin, etc. La plupart des Chambres de Commerce étrangères à Paris s'étaient fait représenter et l'on signalait la présence de M. Neef, président de la Chambre de Commerce Belge, M. Harold Smith, vice-président de la Chambre de Commerce Américaine, etc... Certains d'entre eux prirent la parole à l'occasion de l'échange de vues qui suivit la conférence de M. Jovet et témoignèrent du vif intérêt soulevé par son remarquable exposé dont nous donnons ci-dessous les grandes lignes :

M. Jovet a tout d'abord rappelé certains faits qui sont à la base de l'économie suisse et en soulignent le caractère international : importance du commerce extérieur, nécessité d'exporter pour couvrir les achats indispensables en denrées alimentaires et matières premières, apports étrangers nécessaires à l'équilibre de la balance générale des comptes (tourisme, revenus de capitaux à l'étranger, assurances, transit, etc.), et main-d'œuvre considérable employée dans une industrie nettement exportatrice.

Examinant la situation telle qu'elle se présentait en Suisse fin 1931, le conférencier a constaté un déficit anormal et croissant de la balance commerciale, une moins-value très sensible de certains postes généralement actifs de la balance des comptes et un accroissement inquiétant du chômage. Sans vouloir rechercher les causes profondes de la crise mondiale, M. Jovet a montré, avec de nombreux exemples à l'appui, le resserrement extraordinaire des

marchés qu'avait entraîné le protectionnisme douanier ou fiscal auquel avait recouru, depuis l'échec de la trêve douanière tentée par la Société des Nations, la presque totalité des pays.

Après avoir apprécié le choix des moyens qui s'offraient au Conseil Fédéral pour remédier à une situation aussi grave, le conférencier, analysant la solution adoptée — c'est-à-dire la restriction des importations — a examiné jusqu'à quel point et au prix de quels sacrifices et difficultés pour le commerce les divers résultats attendus du contingentement ont pu être, partiellement tout au moins, atteints.

De cet ensemble de faits, M. Jovet a tiré la conclusion que, plus qu'aucun autre pays peut-être, la Suisse a intérêt à voir s'instituer dans le monde un régime libéral pour la circulation des personnes, de l'argent et des marchandises.

Passant du principe ainsi posé aux moyens d'exécution, le conférencier a montré les difficultés qui s'opposent actuellement à la conclusion de nouveaux traités de commerce et surtout de conventions internationales. Bien qu'une adhésion de la Suisse à l'accord hollandobelge paraisse, à l'heure actuelle, encore prématurée malgré toute la sympathie que l'on peut avoir à l'égard d'une entente si conforme à la politique générale de la Suisse, M. Jovet a fait allusion à un rapprochement possible et réalisable entre nations européennes dont l'économie et la monnaie sont restées saines et vers lesquelles une exportation à peu près normale représenterait, pour la Suisse, une valeur de l'ordre de 600 millions, égale au total de ses exportations des neuf premiers mois de 1932.

Ennemi du protectionnisme et de l'économie dirigée, M. Jovet, au nom de la Chambre de Commerce de Genève, a conclu en souhaitant que les quelques deux mille Chambres de Commerce du monde entier sachent se placer courageusement au-dessus de la mêlée et montrent sans défaillance le chemin qui, conduisant le monde vers une plus grande liberté des échanges, lui assurera une période de travail et de prospérité.

Améliorations des routes pour automobiles.

L'Association Suisse pour Routes à Automobiles, propose qu'une partie des subsides alloués par la Confédération aux chômeurs soient utilisés sous forme de crédits pour la réfection des routes de Bâle à Berne, via Olten, et de Bâle à Zurich, via Brugg. Les devis résultant de l'étude de ces projets, prévoient 24,2 millions pour le tronçon de Bâle à Berne, et 30,5 millions pour le tronçon de Bâle à Zurich. Les 42 0/0 de ces dépenses seraient distribués en salaires et pourraient être gagnés par les chômeurs, ce genre d'entreprises nécessitant peu de main-d'œuvre spécialisée. L'aménagement de ces artères est du reste devenu une nécessité ; il y a trois ans déjà, les véhicules à traction animale ne représentaient plus que le 4 0/0 du trafic total. Il s'agirait non de créer des voies nouvelles, mais d'améliorer le tracé existant en supprimant les passages à niveau, en évitant les centres encombrés, en élargissant la chaussée carrossable, en établissant des pistes pour bicyclettes et des trottoirs pour piétons.